



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES TENUE A BRAMOIS, LE 20 SEPTEMBRE 2014

Comité

M. Jean-Paul Varone, président du GCVV
Mme Alexandra Bétrisey, vice-présidente GCVV
Mme Marie-Thérèse Bachmann-Zuber, caissière GCVV
Mme Françoise Maye, membre GCVV
Mme Madeleine Fellin, secrétaire GCVV

Commission musicale

Mme Martine Mabillard, présidente commission musicale GCVV
Mme Marie-Chantal Rudaz, formation commission musicale GCVV
Mme Isabelle Rion, membre commission musicale GCVV
Mme Romaine Zorn-Métraiier, membre commission musicale GCVV
Mr. Graziano Tretto, membre commission musicale GCVV – responsable
Chœurs d'enfants et de jeunes.

1) Accueil, salutations

C'est dans la salle citoyenne du centre scolaire de Bramois, que **Jean-Paul Varone** président du GCVV souhaite la cordiale bienvenue de la part du comité, de la CM à vous tous ici présent, les présidents, les directeurs, les membres d'honneur, les délégués et les chœurs des jeunes. **Mr. Raphaël MARCLAY**, représentant de la ville de Sion, **Mr. Laurent BOVIER**, président de la FSCV, nous apportera le message de la fédération à la fin de notre assemblée.

Nous sommes reçu par le **chœur mixte la Ste Cécile et le CO de Bramois**, représenté par **Mr. Gabriel CARRON**, président du CO et **Mr. Claude PERNET**, président animation-spectacles.

J'excuse ce matin pour d'autres obligations : Jean-David WAEBER, Nicolas ROBYR, Géraldine GLOOR, Vivien BONVIN, Sophie BENDER, Serge CORNUZ, Sandrine BARRAS .

Nous allons nommer deux scrutateurs : **Marc MORARD – Patrick MAYOR**

Avec les temps forts du festival 2015 : [« DESIR D'AVENIR »](#)

Je passe à l'ordre du jour, que vous avez tous reçus, de rajouter 4 points :

- 6b - démission et admission des nouveaux chœurs
- 7g - attribution du festival 2016 Grône
- 7h - tournus du festival.
- 8e - journée des enfants.

L'assemblée accepte l'ordre du jour

Message de Raphael Marclay, conseil communal

Bienvenue à tous, je vous transmets les salutations de la municipalité en particulier celle du président de la ville, excusé, L'art choral est une place prépondérante dans notre région, en particulier en Valais-central, à Bramois un exemple magnifique avec les différents chœurs, c'est important pour la vie associative d'un village, pour l'animation pastorale et la formation musicale.

Je tiens à vous féliciter tous et toutes pour l'engagement de l'art chorale, un grand merci au nom de la ville. Sion a une longue tradition dans la chorale : quelques associations : schola école de la cathédrale etc. On voit que la vie chorale de Sion est bien représentée.

Sion a une politique culturelle qui a été défini au sein de la municipalité, avec un montant très important pour venir à toutes les sociétés culturelles de la ville.

Sion manque de salle de spectacle, mais des projets sont en cours pour les années à venir.

Je remercie le CO de Bramois en particulier **Gabriel CARRON** pour son engagement.

Jean-Paul VARONE remercie **Mr. Raphaël MARCLAY** pour ce beau message.

2.) Procès-verbal 2013 à Réchy :

Vous avez tous reçu ce PV, ce dernier avait été rédigé par Isabelle REY, ancienne secrétaire, que je remercie infiniment, dans ce PV il a été omis de mettre :

« L'AG avait accepté l'intégration des chœurs des Jeunes le dimanche. » Le PV 2013 a été accepté par l'assemblée par applaudissements.

3.) Lecture et approbation des comptes.

La caissière, **Marie-Thérèse BACHMANN-ZUBER** donne lecture des comptes. Ceux-ci donnent les chiffres suivants :

- Charges	Frs.	3689,85
- Produits	Frs.	4667,60
- Capital 31.7.2013	Frs.	25'264,65
- Capital 31.7.2014	Frs.	26'242,40
- Bénéfice de l'exercice 13-14	Frs.	977,75
-	Total Frs.	26'924,42

Marie-Thérèse **BACHMANN-ZUBER** nous annonce qu'elle remettra la caisse en 2015 et remercie tout le monde de la confiance qu'on lui a accordée. **Jean-Paul** remercie aussi son excellent travail.

Rapport de vérification des comptes 2013/2014

Mr. Dionys Fumeaux qui a procédé au contrôle des comptes avec **Mr. Serge CORNUZ**, excusé, donne lecture du rapport, il ressort des investigations opérées que les comptes sont tenus méthodiquement, régulièrement et avec exactitude. Les vérificateurs félicitent **Marie-Thérèse BACHMANN-ZUBER**, pour son excellent travail et recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge à la caissière, au comité, et eux-mêmes.

Approbation des comptes à main levée. Les comptes sont approuvés.

4.) Cotisation annuelle :

La cotisation est de Frs. 200. Acceptation par l'AG.

5.) Nomination statutaire : un membre du comité et un vérificateur de compte.

En fin d'année 2013, la Société de Veyras a proposé Madeleine Fellin pour remplacer Isabelle REY, depuis début d'année, elle assume le secrétariat, elle préside également L'association Parkinson-Valais-central, on peut la nommer au sein du comité par Applaudissement Merci Madeleine de la part du comité.

Selon les statuts après 2 ans un vérificateur sortant **Dionys Fumeaux**, sera remplacé par **Mme Christèle EMERY** membre Ch. Mixte de l'Espérance de St. Maurice-du-Lagues-Randogne-Mollens.

Concernant le mandat de la caissière, nous attendons vos réponses et à transmettre au Comité.

6.) Modification des statuts :

a) Pour toute révision ou modification des présents statuts ne peut se réaliser que si les 2/3 des sociétés sont représentées à l'AG. D'après les présences, on remplit les conditions.

Françoise MAYE présente ces modifications sur écran, le vote se fera à la fin de l'exposé.

Les documents ont été envoyés aux présidents et directeurs des sociétés.

Les questions aux réponses seront données à la fin avant le vote.

Concernant la gratuité des chœurs des jeunes :

Anne-Françoise Andenmatten-Sierro : « *Si les chœurs des jeunes sont considérés comme membre à part entière à notre association, pas de raison qu'il ne paye pas de cotisation comme tous les membres* »

Gérard Righini : « *est d'accord avec la décision du comité, si des personnes ne sont pas d'accord, alors on vote à main levée.* »

Florentin Bonvin « *Les chœurs de jeunes ne doivent pas être la relève des chœurs d'adultes. Je suis convaincu qu'il faut accepter l'état de fait.* »

Graziano Tretto : « *Il faut faire évoluer les choses. NC Yellow ne s'appelle plus chœurs de jeunes, mais d'adultes. La messe de la schola de 2015 à Bramois sera chantée en live propre et net.* »

Vote pour la gratuité des chœurs des jeunes : 50 oui - 3 non - 2 abstentions.

Vote pour acceptation des modifications des statuts à main levée. 59 oui et 1 abstention.

Les modifications des statuts sont acceptées, le samedi 20 septembre 2014 à Bramois.

Jean-Paul remercie **Françoise** pour la présentation et les intervenants, le comité pour le travail accompli.

a) Admission et démission des chœurs :

La démission des chœurs de Randogne et Mollens a été acceptée.

Une nouvelle admission avec le nouveau titre : « Chœur mixte espérance Saint-Maurice-de Laque-Randogne-Mollens » est approuvée par l'AG.

Le comité a reçu les demandes d'adhésion des chœurs de jeunes : GANEA et Chœur des Jeunes de Bramois, (copies lettres en annexe au PV)

NC Yellow demande son adhésion pour chœur d'adultes.

Acceptation de ces demandes lors de l'AG du 20.9.2014.

7.) Festival 2015 à Bramois .

a) **Isabelle Rion Salamin** présente la schola dont **NC Yellow** (Randogne) et **Ganea** Chermignon.

Le chœur de jeunes de Bramois ne fait pas partie de la schola, car Bramois est occupé à 100 % au festival.

b) **Romaine Zorn-Metrailer** – changement des deux paires du jury.

c) **Présentation de l'avant-projet du CO par Gabriel Carron.**

Souhaite la bienvenue à tout le monde, une petite présentation sur écran du 64^{ème} Festival du GCVC 2015 à Bramois, les lignes directrices sont :

- innover
- assurer un contact étroit avec la population locale
- laisser un excellent souvenir

Programme :

- 24-25 janvier 2015 concours de direction chorale
- 24 avril 2015 soirée – concert du lauréat avec la schola de Sion. soirée valaisanne 1815-2015.
- 25 avril 2015 : kiosque à musique – concerts et carrousel en chansons des enfants, réception des chœurs d'adultes, cérémonie de passage de flambeau enfants adultes, messe combinée avec messe paroissiale, vin d'honneur et concert-apéritif, tirage au sort, collation, etc. Soirée de gala Voix de Lausanne direction Dominique Tille, bal Cosmo Revival.
- 26 avril 2015 : réception des chœurs d'adultes – concert devant jury apéritif officiel/mini-cortège/bannières, banquet. Partie officielle/ distinctions/ rapports des jurys / concerts et aubades des chœurs d'adultes, assiette du commissaire, bal Cosmos Revival.

Gabriel Carron laisse la parole à **Claude PERNET**, Pdt commission-animation CO de Bramois, pour la présentation du

premier concours de Direction Chorale en Suisse

« Désir d'Avenir »

Le concours est organisé par le CO du festival 2015 du GCVC, et le soutien de la FSCV. Les responsables direction artistique : *Hansruedi Kämpfen et Elisabeth Bruchez*. Direction opérationnel : Claude Pernet.

- Un projet innovant, qui donne un coup de projecteur au Festival GCVC.
- Développer la conscience de la qualité musicale auprès des chanteurs et directeurs.
- Tisser des liens entre tous les acteurs du chant valaisan.

Admission et inscription.

- Directeurs valaisans ou
- Directeurs domiciliés en Valais au moment de leur candidature
- Directeurs dirigeant un chœur valaisan

Critères liés aux compétences

- Ayant obtenu un certificat CH1
- Pouvant attester une expérience de direction chorale d'au moins 2
- Ou ceux au bénéfice d'une expérience jugée équivalente.

- Numerus clausus – nombre de candidats est limité à 12
- Si la quantité des candidatures est dépassée, à compétences jugées égales, la priorité est accordée :
 - + À la jeunesse des candidats
 - + A leurs expériences musicales
 - + Selon l'appréciation du comité d'admission.

Déroulement du concours.

- 31.10.2014 – date limite des candidatures
- Samedi 24 janvier 2015 – réduction de 12 à 5
- Dimanche 25 janvier 2015 attribution des prix.

Catalogue des pièces :

- 1 œuvre imposée - - catalogue des pièces libres ->5

Critères du jury :

- Le jury jugera plus particulièrement – l'exécution technique.
- L'exécution artistique
- Impression générale
- L'importance des répétitions
- - au 1^{er} tour, la répétition du chœur ad-hoc est jugée
- - au 2^{ème} tour, elle ne l'est pas.

Outils de communication

- Communiqué de presse
- Facebook
- Règlement du concours
- Flyer
- Site internet

Jean-Paul remercie **Claude Pernet** pour ce magnifique projet, ainsi que **Gabriel Carron** pour le travail accompli.

d) Le règlement du festival 2015 a été accepté par l'assemblée.

e) la carte de fête est acceptée au prix de Frs 38.-

f) fixation de la cotisation est maintenue et acceptée (Frs 200.-)

g) attribution festival 2016

Monsieur Philippe Bruttin annonce que le festival 2016 aura lieu à Grône
Et que l'organisation se met en place.

h) tournus du festival.

La chorale Sédunoise ne peut pas réaliser le tournus du festival 2017.

2016 Grône –

2019 Miège

Nous demandons aux chœurs de Veyras et de Chippis s'ils peuvent assumer le festival 2017. Nous attendons vos réponses et suggestions.

8.) Commission musicale :

a) La CM a décidé un seul chant d'ensemble : année profane et année religieuse.

Cette année c'est un chant profane :

- pour les chœurs mixtes : « *La chanson des cigales* »
- pour les chœurs d'hommes : « *Le laboureur*. »
- reprise du Gloria d'Elisabeth Gillioz qui sera chanté le dimanche.

b) Tournus du festival

2015 Bramois – groupe 1 NC Yellow et Ganea

2016 Grône - groupe 2 Randogne-Mollens

Crans Montana - Montana Village

2016 Grône – groupe 2 Randogne-Mollens

Crans Montana – Montana-village

Chermignon-Corin

Pour la suite il faut attendre la décision des autres chœurs.

- c) Formation : **Marie Chantal Rudaz**.
L'année dernière 21 participants avec niveau 1 et 3
Les cours de cette année auront lieu novembre et décembre,
Les mêmes animateurs pour les cours de niveau 1 et 2.
- d) Journée des enfants **Graziano Tretto**
suit son cours, désir de volonté. Bramois nous fera une superbe journée
enfants animation, je pense que ce sera grandiose. Merci au CO du festival de
Bramois.

Jean-Paul remercie tous les participants à ces projets.

Message de Laurent Bovier Pdt F SVC :

Meilleurs salutations de toutes les sociétés membres de la FSCV, et du
Comité cantonal et le GCVC pour l'excellent travail accompli.

2014 a vécu une fête cantonale à Brig avec succès, les hauts Valaisans
étaient en cœur de nous accueillir et nous les en remercions,
Actuellement c'est l'heure du bilan.

Au niveau de la Fédération, on a des projets en cours d'ouverture sur la jeunesse et cela
fonctionne bien : un air de montagne, excellent camp été pour adultes, bon concert,
chanteurs très satisfaits, renouvelé en 2015 dans le Val de Bagnes, puis tous les deux ans.
Chœur Valaisan des jeunes : de révolutionner complètement la monture, en 2016 la
version chœur valaisan des jeunes va fonctionner comme fait le chœur suisse.

AGACH propose que le Valais sera représenté à Salzburg (CV)

Formation, demande des Ensembles Vocaux de Martigny et St. Maurice, d'un cours
intensif de lecture musicale, 1x/semaine, d'octobre à avril, par région selon les
inscriptions.

En 2014, bilan au sein de la Fédération, changement au comité et organisation,

Je profite de cette assemblée pour demander de penser aux futures offres vacantes avec
les cahiers de charges qui suivront pour la Fédération.

9.) Divers :

Marc-Antoine Robyr : Le chœur Saint-Michel de Corin a des difficultés,
il était l'organisateur du festival 2015 manque d'effectif, il renonce à le faire.
Bramois a pris le relais. Ces dernières années étaient difficiles, mais durant
cet été, il y a eu des réactions, alors on essaye de redémarrer avec une nouvelle
directrice Isabelle REY, « *St. Michel de Corin est à l'essai* »

Cela m'amène, à faire une demande spécifique au comité, que je ferais officiellement par
écrit, d'être mis en congé cette année, car le comité n'est pas encore constitué, notre
demande de ne pas participer au Festival de 2015.

Nous attendons la décision du comité du GCVC et si tout va bien on

Poursuit on réintègre la formule et attendre le nouveau tournus.

Jean-Paul remercie **Marc-Antoine Robyr** pour ses informations.

Le président Jean-Paul Varone a émis le désir de démissionner après le festival de
Bramois 2015, je constate que ce n'est pas normal d'un renouvellement, je pense
envisager un minimum de 4 ans avec une variante de tirage au sort, que la société qui
sera tirée devra proposer un candidat. Avec un comité très compétent, je vous laisse
réfléchir et sera soumis lors de la prochaine assemblée.

Jean-Paul Varone demande que les sociétés annoncent les différents concerts dans la région,
flyers, afin de mettre sur le site du Groupement.

Jean-Paul conclut la séance à 11h20, en souhaitant une bonne saison musicale et en invitant
l'assemblée pour l'apéritif préparé par le **CO de Bramois, Mesdames Monique**

Carron et Rose-Marie Spiess.

Merci pour l'excellent travail accompli par le Comité, la CM et CO de Bramois.

Bramois, le 24 septembre 2014

Président GCVC

la secrétaire GCVC

Jean-Paul Varone

Madeleine Fellin